



GP Télévie HASTIERE – Blaimont

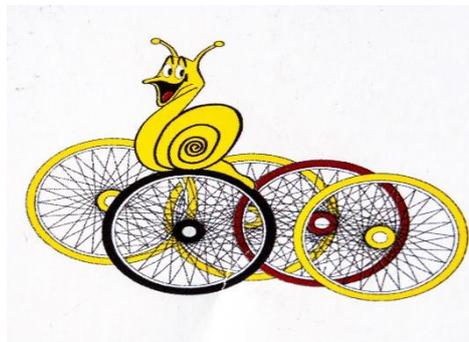
Le 08 juin 2025

Interclub catégorie **Elites SC/U 23**

1.12.IC1

Guide Technique

En Collaboration avec



Le Royal Namur Velo

Responsables et Collaborateurs.

**Directeurs organisation : NENNEN Stéphane 0473/831171
BLONDIA Michel 0476/530709
WARRINNIER Guy 0476/857063**

Directeur de course : BLONDIA Michel 0476/530709

Coordination sécurité : WARRINNIER Guy 0476/857063

Responsable communication : DENAYER Marie 0474/282807

Responsable site départ /arrivée : Philippe LIENART 0473/430272

Responsable Contrôle médical : WARRINNIER Guy 0476/857063

Commissaire de la police locale : Monsieur DENEFFE

GPM : CALANDE Geoffrey

Responsable signaleurs : Claude LEZIN 0476/422544

Ambulances : I.N.S. by Moreau 0488/156696

Médecin : Docteur Jean-Raymond DOUDOU 0496/819296

Responsable motos sécurités civils : Pascal Gailly

**Responsable voiture neutre : MG-MERIDA-Vision
+32 (0)495 36 94 97**

Responsable car balai : Bernard Dujardin

Règlement GP TELEVIE DE BLAIMONT.

1. Organisation

L'épreuve dénommée GP TELEVIE DE BLAIMONT est organisée par Le ROYAL NAMUR VELO sous les règlements de Belgian Cycling et de la F.C.W.B. Elle se disputera le dimanche 08 juin 2025.

Le Directeur de Course sera le nommé BLONDIA Michel rue Martin Sandron 72 5680 Doische

GSM :0476/530709 Mail michel.blondia@outlook.com

2. Type d'épreuve et participation

L'épreuve est inscrite au calendrier national en classe 1.12.IC1.Elle est réservée aux coureurs Elites et U23 de clubs Belges, d'équipes mixtes suivant l'article 2.1.008 B, de sélections provinciales, régionales et nationales belges, de maximum trois équipes de clubs ou sélections régionales/nationales étrangères sans coureurs d'équipes UCI et de maximum 5 équipes de clubs ou sélections régionales/ nationales étrangères conformément aux accords frontaliers avec les fédérations avoisinantes sans coureurs d'équipes UCI (avec autorisation de la commission route).

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation pour maximum 25 équipes de 7 coureurs au maximum et de 5 coureurs au minimum.

3. Permanence

L'accueil du collège des Commissaires est à 08h00 au Centre Culturel (Maison Hastiéroise) rue Marcel Lespagne 19 à 5540 HASTIERE-LAVALAUX. ~~Les inscriptions sont prévues de 08h30 à 10h00.~~

Les Directeurs Sportifs se présenteront au Centre Culturel de 10H15 à 11h15 munis de leur licence et de celles de tous les coureurs participant à l'épreuve afin de les présenter au Jury des Commissaires pour la confirmation des partants. Ils se présenteront ensuite auprès de l'organisateur pour régler l'inscription.

Le droit d'inscription s'élève à 120€ par équipe comme soutien au Comité du Télévie d'Agimont.

Le double dossard est d'application. A l'inscription, l'organisateur remettra à chaque Directeur Sportif un double jeu de dossards et 7 plaques de cadre, ceux-ci seront à restituer après l'épreuve.

- Le briefing pour les Directeurs Sportifs aura lieu au Centre Culturel HASTIERE à 11H30.
- Les coureurs devront se présenter en respectant l'horaire communiqué par l'organisateur, par équipe entière, pour la signature de la feuille de départ à l'endroit mis en place par l'organisation sur le podium au parking du

terrain de football Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE entre 12h00 et 13h00.

- 4 .Les informations courses sont émises sur la fréquence 160,10625 MHz, canal2

5.Voitures techniques

- Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée, la voiture à l'arrêt. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing des Directeurs Sportifs, selon les modalités définies à l'article 2.3.018 du règlement UCI.

-

6.Voitures neutres

La société MG-MERIDA avec 2 voitures et 1 moto

7.Limites de temps

- Le délai d'arrivée est fixé à **8%** du temps du vainqueur.
- A la demande de la POLICE, les coureurs attardés seront mis hors course dès qu'il sera constaté un retard de plus de **5'** par rapport au peloton principal.

8.Prix

Les prix seront payés par organisateur par virement sur le numéro de compte après homologation des résultats, déduction faite des éventuels frais d'envoi.

- Prix individuels : 1500 euros : 25 prix

260	200	150	125	100	75	60
50	40	40	30	30	30	30
30	30	30	30	30	30	20
20	20	20	20			

- Classement général Interclubs : 500 euros : 10 prix

120	90	75	60	50
30	30	15	15	15

- Classement GPM : 100 euros : 3 prix

50	30	20
----	----	----

9. Les pré-inscriptions se feront via le responsable des inscriptions du Royal Namur Vélo – michelprimosig@gmail.com . Date limite le **28/04/2025**.

10. Antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de Belgian Cycling et de Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

- Le contrôle antidopage aura lieu : **Complexe du terrain de football, Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE**
- L'Organisateur se réserve le droit de récuser, à tout moment, des équipes ou groupes sportifs qui, par des faits de dopage, notamment, pourraient porter atteinte à la réputation et à l'image de l'épreuve et, par corollaire, aux partenaires qui la financent.

11. Protocole

- A la fin de l'épreuve et environ 10 minutes après l'arrivée du premier coureur, les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, ainsi que les trois premiers coureurs du classement de la Montagne auront l'obligation de prendre part à la cérémonie protocolaire dans l'ordre que le speaker de service citera. Si un coureur ne se présente pas à la cérémonie protocolaire, la suppression des prix et une amende de **50€** au coureur et de **50€** au directeur sportif titulaire seront d'application conformément à l'article 2.12.007.1.3 du règlement UCI et de Belgian Cycling.
- Aucune personne, autre que celles de l'organisation ou désignées par elle ne peut accompagner un coureur sur le podium protocolaire.

12. Ravitaillement et zones de déchets (environnement)

Une zone de Ravitaillement et Déchets est prévue à partir du second Tour et au sixième Tour après le GPM sur la N915 à Blaimont.

Le ravitaillement est autorisé à partir de la seconde grande boucle et interdit dans le dernier tour. Ce ravitaillement peut se faire par musette ou bidon.

Depuis les véhicules des équipes, les coureurs devront se laisser glisser à hauteur de la voiture de leur Directeur Sportif. Le ravitaillement ne pourra se faire que derrière la voiture du Commissaire et en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci. Si un groupe de 15 coureurs au plus s'est formé, le ravitaillement est autorisé en queue de groupe.

Le ravitaillement pied à terre ne peut s'effectuer que par le personnel d'accompagnement des équipes. Ce personnel devra obligatoirement porter les vêtements de l'équipe et se tenir à maximum 1m du côté droit de la chaussée.

Une zone de déchets est prévue par l'organisateur en début et fin de zone de ravitaillement renseigné plus haut sur la N915 à Blaimont. Les coureurs doivent y déposer leurs déchets en toute sécurité. Il est interdit aux coureurs de se débarrasser d'aliments, musettes, bidons, vêtements... en dehors de ces zones de déchets. Néanmoins, le coureur peut également déposer bidons ou vêtements auprès du personnel des équipes en charge du ravitaillement.

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter la zone de ravitaillement et de délestage.

13.Parcours et Règles de sécurité

- Le parcours sera entièrement sécurisé au départ d'Hastière par la présence de la police et des signaleurs et sera en sens unique excepté sur le pont de Hastière . La course sera escortée par les Motards de la Police Fédérale de la route de Namur.
- Le kilomètre 0 situé Chaussée de Givet à Hastière 500 M avant le site d'arrivée sera signalé par un marquage au sol .
- Tout coureur est présumé être au courant de l'itinéraire et ne peut en aucun cas se prévaloir de ses erreurs ou de celles de l'organisateur.

14.Assistance médicale

- Un médecin et 2 ambulances suivront l'épreuve durant les 2 premières boucles et la seconde ambulance assurera le poste de secours établi sur la ligne d'arrivée après le second tour.
- Les soins médicaux en course seront assurés exclusivement par le Docteur Jean-Raymond DOUDOU désigné par la Direction de l'épreuve, et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ et jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

-

15. Classement du Meilleur Grimpeur (5-3-1 points)

Lors des tours 2,3,4,5,6, un GPM aura lieu au sommet de Côte de Blaimont N915. Il sera signalé par un drapeau au sommet et un panneau à 1000 mètres de ce même sommet. Le classement général du Meilleur grimpeur sera établi selon le règlement des Interclubs.

15.Arrivée

- A l'arrivée, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, du directeur de course, service médical, service d'ordre, drapeau rouge, drapeau vert et voitures neutres) sont tenues d'emprunter les déviations mises en place par l'Organisateur. La dérivation s'effectue après la rue Louis Bossus tout droit via la N96 Rue du Centenaire vers le Pont d'Hastière et à gauche la rue Guy Stinghamer pour rejoindre à gauche la Chaussée de Givet vers Hermeton et le parking du magasin Spar sis sur la gauche de la chaussée.

16.Sanctions

- Le barème des pénalités prévu dans les règlements de l'U.C.I. et de Belgian Cycling sont d'application.
- Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Jury des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'U.C.I.
- Acceptation

Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique pour chaque coureur, chaque directeur sportif, et chaque personne officiellement accréditée, d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son intégralité.

Directeur de l'Organisation
BLONDIA Michel
0476/530709
Michel.blondia@outlook.com

Directeur de la Sécurité
WARRINNIER Guy
0476/857063
guywarrinnier@gmail.com

Dimanche 08 juin 2025:

GP TELEVIE DE BLAIMONT

Départ 13h30 > 17h15

Permanence, inscriptions, dossards

Permanentie, inschrijvingen, rugnummers

Accueil du collège des Commissaires à 08h00

Inscriptions de 08h30 à 10h00

Centre culturel , rue Marcel Lespagne 19 à 5540 HASTIERE-LAVALAUX

Vestiaires / kledkamers (Départ)

Centre Récréer, rue du Parc à 5540 HASTIERE-LAVALAUX

10h15 -11h15 : Inscription des équipes , Centre culturel, rue Marcel

Lespagne 19 à

5540 HASTIERE-LAVALAUX

PARKING des équipes : Place Binet à Hastière et Camp du Lion

11h30 : Briefing Directeurs Sportifs

Centre culturel, rue Marcel Lespagne 19 à 5540 HASTIERE-LAVALAUX

12h00 : Briefing sécurité

Centre culturel rue Marcel Lespagne 19 à 5540 HASTIERE-LAVALAUX

12h00 -13h00 : Présentation des Equipes

Parking du terrain de football , Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE-LAVALAUX

13h30 : Départ officiel / Officieel start

Hermeton, Chaussée de Givet après le carrefour avec la Vieille Route de Givet

Arrivée / aankomst

Hastière, Chaussée de Givet à hauteur du terrain de football

Podium:

Cérémonie protocolaire :

Les trois premiers coureurs de l'épreuve

Les trois premiers coureurs du G.P.M.

Vestiaires arrivée / kledkamers

Complexe du Terrain de football Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE

Permanence / permanentie :

Complexe du Terrain de football Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE

Contrôle médical / medische controle Complexe du Terrain de football Chaussée de Givet 25 à 5540 HASTIERE

Collège des commissaires

Président : Tonglet Bernard

Juge à l'arrivée : Daniel Finck

Commissaire 2 : Moreau Hervé

Commissaire 3 : Gérard François

Commissaire 4 : De Mey Sébastien

Commissaire moto : Lejeune Denis

Pilote Belgian Cycling : Bettonville Jean-Marc

Opérateur transpondeur : Bruyère Valérie

Administration course : Bruyère Valérie

Délégué technique : Finck Daniel

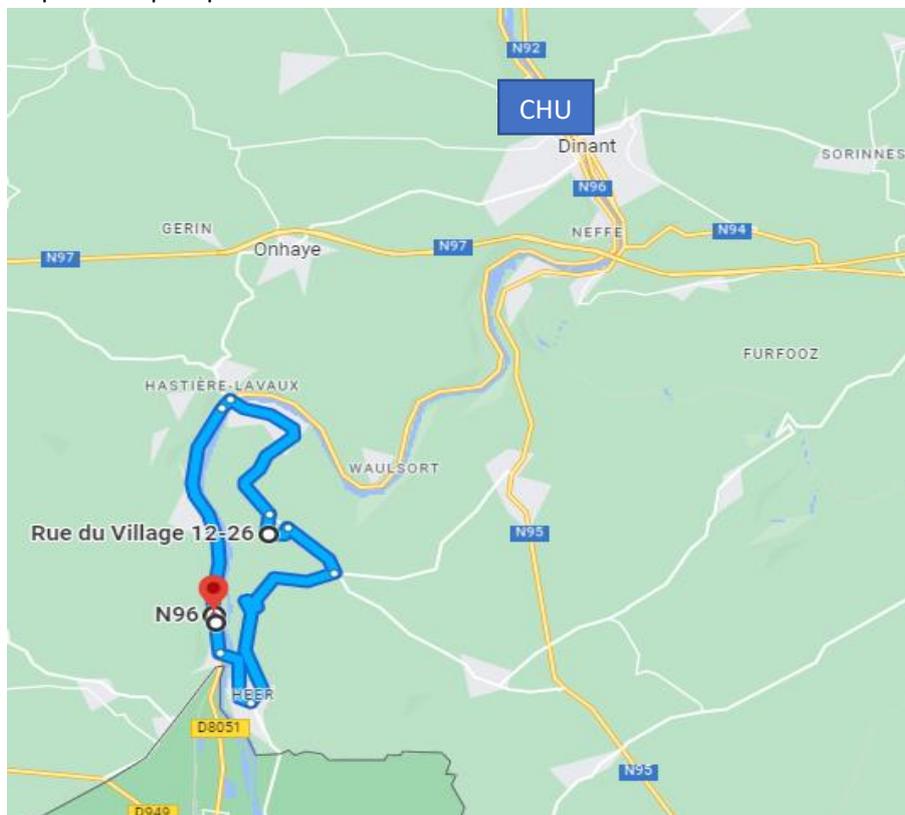
Radio Tour : Telecom Team Jury

Commissaire radio : Defreyne Martin

Photofinish : Hainaut



Hôpitaux le plus proche CHU DINANT



Hôpitaux

CHU UCL DINANT -Site St Vincent

Rue Saint-Jacques ,501 à 5500 Dinant

082/21.24.11

CHR NAMUR

NAMUR

081/ 72.61.11

MEDECIN

Docteur Jean-Raymond DOUDOU

0496/81.92.96

AMBULANCE

AMBULANCE INS MOREAU

04/3772088

Nicolas : 0488/15.66.96

Palmarès 2022 :

JUNIORS : MAXENCE PLACE



CADETS : EDOUARD CLAISSE

HASTIERE – GP Télévie – 08.06.25

1	URBANO VULSTEKE CYCLING TEAM	1 à 7
2	STAGECO CYCLING TEAM	8 à 14
3	YOUNG CYCLING TALENT	15 à 21
4	LRG CYCLING TEAM	22 à 28
5	DIJLESPURTERS MECHELEN	29 à 35
6	ALFASUN A.S CONSTRUCT CT	36 à 42
7	VDM TRAWABO CYCLING TEAM	43 à 49
8	NEX LEVEL CYCLING TEAM	50 à 56
9	JEGG-DJR ACADEMY (NL)	57 à 63
10	MINI DISCAR CYCLING TEAM	64 à 70
11	RB ZELFBOUW UCT	71 à 77
12	CRABBE CHEVYGNY	78 à 84
13	TEAM BUFFAZ GESTION PATRIMOINE	85 à 91
14	OLYMPIA TIENEN	92 à 98
15	TEAM ENTENTE CYCLISTE WALLONIE	99 à 105
16	VAN GORP PROJECTS C.T.	106 à 112
17	DRC DE MOL	113 à 119
18	BOCAL GLAZEN WANDEN	120 à 126
19	VETRAPO – B-CLOSE BAL-ENZO C.T.	127 à 133
20	THE LEAD OUT CYCLING TEAM	134 à 140
21	SEVELO TEAM	141 à 147
22	TEAM CYCLIS – VDP-RIDLEY RACING	148 à 154
23	HUBO REMOTIVE CYCLING TEAM	155 à 161

24	SWABON CYCLING TEAM	162 à 168
25	BRUSSEL CYCLING TEAM	169 à 175